

ASSISES  
NATIONALES  
CITOYENNETÉ  
ET HANDICAP

# 1<sup>ÈRES</sup> ASSISES NATIONALES CITOYENNETÉ ET HANDICAP

17 novembre 2016 - Hôtel de Ville de Paris

Les pouvoirs publics se sont principalement consacrés ces trente dernières années à répondre aux attentes des personnes en situation de handicap sur le terrain de leurs besoins matériels et des droits qui en découlent, notamment en matière d'accessibilité. Mais la place de ces personnes sur le terrain de l'emploi, de la vie sociale, de la reconnaissance sociale, reste encore très imparfaite. L'indifférence, la stigmatisation continuent d'imprégner trop souvent les regards et les postures. Il faut dorénavant faire admettre par tous qu'il n'y aura pas de nouveau contrat social sans que la différence soit perçue comme un atout. Mais il faut aussi s'attacher à adapter à ces nouveaux enjeux la gouvernance du secteur du handicap, qui souffre d'un manque de lisibilité et de repères. Autant de défis cruciaux qui seront débattus pour la première fois lors de ces Assises pour interpeller l'opinion publique et les décideurs.

organisées par :



en partenariat avec :



La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est devenue la Fondation Partage et Vie en octobre 2016.



# PROGRAMME

**10h00** Ouverture par **Anne HIDALGO\***, *maire de Paris*.

**10h15 – 13h30**

## **1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : QUELS ENJEUX ?**

**Le matinée sera consacrée à l'examen des nouvelles orientations permettant de renforcer la dimension inclusive de notre société, à travers deux tables rondes.**

### **TABLE RONDE 1**

## **SITUATIONS DE HANDICAP ET NOUVELLE QUESTION SOCIALE**

Cette table ronde sera consacrée à l'évolution de la question sociale dans toutes ses dimensions, dont celle de la précarité économique, mais aussi relationnelle, avec la progression d'une indifférence généralisée dans les rapports humains. Le but étant d'en comprendre les causes pour pouvoir aborder plus efficacement la définition des réponses.

**Rapport liminaire par Denis PIVETEAU**, auteur du rapport "Zéro sans solution", conseiller d'État, ancien directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

### **CONFÉRENCIERS :**

- **Serge EBERSOLD**, sociologue, analyste à l'OCDE.
- **Gérard GUIEZE**, philosophe.
- **Christel PRADO**, représentant le comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **Jean-Louis SANCHEZ**, directeur éditorial du Journal des Acteurs Sociaux (JAS), auteur de "La promesse de l'autre" (Ed. Les Liens qui libèrent).

Cette table ronde sera précédée d'un film de 10 minutes, composé d'interviews très courtes de représentants des associations membres du comité d'entente. Elle donnera lieu à un débat avec la salle, grâce à un jeu de questions pré-sélectionnées.

### **TABLE RONDE 2**

## **SITUATIONS DE HANDICAP ET NOUVELLES RÉPONSES SOCIALES**

Cette table ronde sera consacrée aux réponses concevables pour faire face aux évolutions économiques, sociales et sociétales présentées précédemment.

**Rapport liminaire par Didier LESUEUR**, directeur général de l'Observatoire national De l'Action Sociale (Odas)

### **CONFÉRENCIERS :**

- **Frédéric BIERRY**, président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Départements de France (ADF), président du Conseil départemental du Bas-Rhin.
- **André MONTANÉ**, président du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).
- **Pascale RIBES**, représentant le Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **Roland GIRAUD**, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass).

Cette table ronde sera précédée d'un film présentant les Journées citoyennes, exemple réussi de revitalisation de la citoyenneté. Elle donnera lieu à un débat avec la salle, grâce à un jeu de questions pré-sélectionnées.

**Conclusion de la matinée par Patrick GOHET**, adjoint au Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité des droits.

14h30-16h30

## 2<sup>ÈME</sup> PARTIE : QUELLES STRATÉGIES ?

L'après-midi sera consacré à l'état des lieux du contexte institutionnel et des options stratégiques pour identifier les évolutions nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles réponses sociales débattues durant la matinée.

### TABLE RONDE 1

## SITUATIONS DE HANDICAP ET CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Cette table ronde sera consacrée à l'analyse des stratégies et des organisations des grands opérateurs concernés, et notamment à celles concernant l'adaptation aux nouveaux enjeux économiques. Seront également pris en compte les conséquences du nouveau paysage de la solidarité issu de la récente réforme territoriale, l'état des relations entre les différents acteurs des politiques du handicap et des organisations les concernant.

**Rapport liminaire par Etienne PETITMENGIN**, secrétaire général du Comité interministériel du handicap.

#### CONFÉRENCIERS :

- **Annie COLETTA**, présidente de l'association des directeurs de MDPH.
- **Alice CASAGRANDE**, directrice de la formation et de la vie associative à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap).
- **Jacques GARREAU**, Maire de Bouaye et vice-président au handicap de Nantes Métropole.
- **Christian SANCHEZ**, directeur du Développement social du groupe LVMH.

Cette table ronde donnera lieu à un débat avec la salle, grâce à un jeu de questions présélectionnées.

### TABLE RONDE 2

## SITUATIONS DE HANDICAP ET PROPOSITIONS DE REFORME

Cette dernière table ronde sera consacrée aux réponses concevables pour mobiliser tous les acteurs sociaux autour d'une conception plus ambitieuse des politiques. Avec comme objectif d'émettre des propositions très concrètes de gouvernance et d'organisation permettant plus d'inclusion et une meilleure adaptation de la société aux situations de handicap.

**Rapport liminaire par Laurent VACHEY**, inspecteur général des finances, ancien directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

#### CONFÉRENCIERS :

- **Jean-Louis GARCIA\***, représentant le Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **Pierre MONZANI**, directeur général de l'Assemblée des Départements de France (ADF).
- **Bernard JOMIER**, maire-adjoint de Paris en charge de la santé et du handicap.
- **Marie-Anne MONTCHAMP**, présidente de "Entreprises et handicap".

Cette table ronde donnera lieu à un débat avec la salle, grâce à un jeu de questions présélectionnées.

**Conclusion de l'après-midi par Jérôme VIGNON**, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

**Clôture des travaux par Yannick BLANC**, Haut commissaire à l'engagement civique.

**Final avec les Chorales inclusives.**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION


**Les droits d'inscription sont de 45 € nets par participant. Ils couvrent les frais d'organisation logistique et pédagogique. En cas de difficulté d'inscription, nous consulter (marie-jose.lopez@lejas.com).**

Ces droits d'inscription doivent être réglés au moment de l'inscription par chèque à l'ordre de "L'Action Sociale" envoyé en même temps que le bulletin d'inscription au JAS - 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Sauf pour les administrations qui peuvent envoyer un bon de commande administratif par e-mail ou par fax et régler ensuite par mandat administratif (voir informations administratives et RIB ci-dessous).

Après réception de ces éléments l'inscription sera confirmée par e-mail au participant et à la personne responsable du suivi de l'inscription et de la facturation.

**Conditions d'annulation :** Les demandes d'annulation reçues avant le 16 octobre 2016 minuit sont acceptées sans frais ; reçues entre le 17 octobre et le 31 octobre 2016 minuit entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ; reçues à partir du 1er novembre (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 31 octobre), entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription. **Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par e-mail (marie-jose.lopez@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).**

**L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale (JAS). Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris. Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - Code APE : 5814 Z. Numéro d'agrément formation : 11753620475.**

		Relevé d'Identité Bancaire / IBAN		
<b>L ACTION SOCIALE</b>				
13 BOULEVARD SAINT MICHEL 75005 PARIS				
IBAN <sup>(1)</sup> :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348			
BIC <sup>(2)</sup> :	BNPA FR PP XXX			
RIB <sup>(3)</sup> :	Code banque 30004	Code agence 02790	Numéro de compte 00010099563	Clé RIB 48
	Agence de domiciliation BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)			
<small>(1) International Bank Account Number</small>		<small>(2) Bank Identifier Code</small>		<small>(3) Relevé d'Identité Bancaire</small>

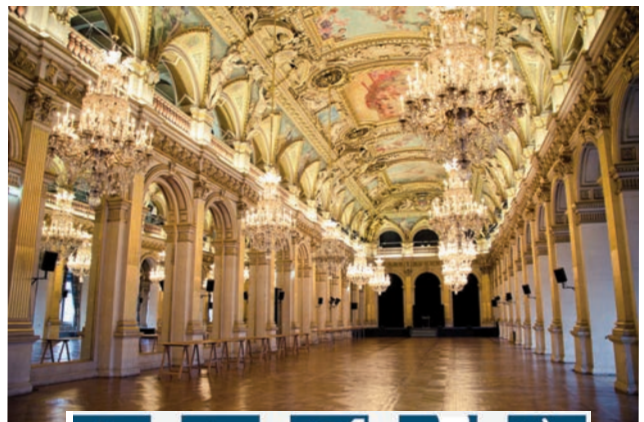
## DATE ET LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu le **jeudi 17 novembre 2016** dans la salle des fêtes et salons attenants de l'**Hôtel de Ville** de Paris.

Entrée : **3 rue Lobau, 75004 Paris.**

MÉTRO : l'Hôtel de Ville est situé à 1 minute à pied de la station de métro « Hôtel de Ville » (ligne 1 et ligne 11 du métro).

BUS LIGNES RATP : 38, 47, 67, 69, 70, 72, 74, 76 et 96.



## RENSEIGNEMENTS :

Marie-José Lopez Portland - Tél. : 01 53 10 24 16 - Fax : 01 53 10 24 19

E-Mail : marie-jose.lopez@lejas.com - Web : www.lejas.com

# Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

① Par courrier accompagné de votre règlement (voir conditions d'inscription) :

JAS - Journal des Acteurs Sociaux  
13 boulevard Saint-Michel,  
75005 Paris.

② Pour les administrations, accompagné d'un bon de commande, par courrier à l'adresse ci-dessus, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail : [marie-jose.lopez@lejas.com](mailto:marie-jose.lopez@lejas.com)

L'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement ou du bon de commande administratif - L'entrée aux Assises est réservée aux personnes possédant une confirmation d'inscription.

## RENSEIGNEMENTS :

JAS

Marie-José Lopez Portland

Tél. : 01 53 10 24 16

Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : marie-

[jose.lopez@lejas.com](mailto:jose.lopez@lejas.com)

Web : [www.lejas.com](http://www.lejas.com)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

1<sup>ères</sup> Assises Nationales Citoyenneté et Handicap

À renvoyer au :

Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Voir conditions d'inscription, modes d'envoi et contacts ci-dessus.

**PARTICIPANT :**  M.  Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

**Nom et prénom :** .....

**Organisme (si vous vous inscrivez à titre professionnel):**.....

.....

**Service :**.....

**Fonction :**.....

**Téléphone :**.....

**Portable :**.....

**E-mail :**.....

**Adresse :**.....

**Code postal/Ville :**.....

**Afin de préparer aussi bien que possible votre accueil, merci de nous préciser si votre situation nécessite des réponses particulières en matière d'accessibilité :** .....

.....

### CONTACT ET ADRESSE DE FACTURATION :

**Personne chargée du suivi et du règlement de l'inscription :**

.....

**Organisme et service :**.....

.....

**Téléphone :**.....

**E-mail :**.....

**Adresse :**.....

**Code postal/Ville :**.....

**Votre bulletin d'inscription doit impérativement être renvoyé accompagné de votre règlement de 45€ par inscription (chèque à l'ordre de l'Action Sociale ou pour les administrations d'un bon de commande administratif. En cas de difficulté d'inscription : nous consulter ([marie-jose.lopez@lejas.com](mailto:marie-jose.lopez@lejas.com))).**

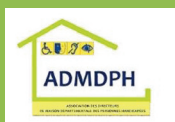
Après réception de ces éléments, l'inscription sera confirmée par e-mail au participant et à la personne en charge du suivi de l'inscription, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

# ILS SOUTIENNENT LES ASSISES ...

Les 1<sup>ères</sup> Assises Nationales Citoyenneté et Handicap sont organisées par Le Journal des Acteurs Sociaux (JAS), Ades, le Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, l'Observatoire national De l'Action Sociale (Odas), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et la Ville de Paris.



En partenariat avec l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass), l'Association des directeurs de MDPH, Edenred, la Fehap, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp), le Haut Commissariat à l'engagement civique, la Fondation Partage et Vie (anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité), la Fondation Falret, Présence Verte et Solidel, Vivre FM et Handicap.fr



La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est devenue la Fondation Partage et Vie en octobre 2016.



## ... Zoom sur quelques actions



**Ades Organisation Communication** est l'organisateur des salons Autonomic et Handica (Lyon), présents dans toute la France, rassemblant plus de 100 000 visiteurs tous les 2 ans, à Paris, Lyon (Handica), Marseille, Toulouse, Rennes, Metz, Lille et Bordeaux. Professionnels et Grand Public, ces événements sont depuis + de 25 ans la référence nationale des acteurs du Handicap, du Grand Âge

et du Maintien à Domicile. Toutes les solutions et toutes les innovations pour mieux vivre au quotidien comme les autres y sont présentées dans tous les secteurs : aménagement et adaptation du lieu de vie, maintien à domicile, services à la personne, aides techniques, véhicules et transports adaptés, déficiences sensorielles, tourisme adapté . . .

C'est aussi bien plus que des salons, des lieux de vie et de rencontres avec le monde associatif, des animations artistiques, sportives et culturelles, des conférences . . .

**Pour plus d'information : [www.autonomic-expo.com](http://www.autonomic-expo.com)**



**Fondation Partage et Vie** (anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité )

**Une Fondation reconnue d'utilité publique** - La mission d'intérêt général de la Fondation est de lutter contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap, ce qui la place au cœur des secteurs médico-social et sanitaire où les besoins de la société sont croissants.

**Une Fondation créée dans les territoires** - Gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, la Fondation s'inscrit dans un cadre de coopération avec les autorités publiques territoriales, ARS et Conseils

Départementaux, et avec de nombreux partenaires associatifs. Avec 117 établissements et services, la Fondation a multiplié son parc d'établissements par quatre depuis sa création. Elle est devenue un acteur non lucratif majeur du secteur.

**Un esprit d'innovation** - Depuis 15 ans la Fondation s'attache à proposer des modes de prise en charge innovants et adaptés aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Cet esprit d'innovation se traduit par des réalisations concrètes : ouverture d'une maison d'accueil spécialisée domotisée pour favoriser l'autonomie de résidents cérébro-lésés ; téléconsultations qui allient confort pour les résidents et suivi optimal des soins ; appartement d'évaluation domotisé qui met en situation des patients avant le retour à domicile; unités dédiées aux personnes handicapées vieillissantes au sein des Ehpad...

**Vers la Fondation Partage et Vie** - Ses fondateurs ont pris conscience du fait que la Fondation devait s'appuyer sur des compétences nouvelles pour poursuivre son développement. Fières de ce qu'elle est devenue, les Caisses d'Épargne passent le relais à des institutionnels des secteurs médico-social et sanitaire afin de continuer de voir grandir et prospérer l'ensemble ainsi créé. La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est devenue la Fondation Partage et Vie en octobre 2016.



**Edenred**, inventeur de Ticket Restaurant® et leader mondial des services prépayés aux entreprises et aux collectivités, conçoit et gère des solutions qui améliorent l'efficacité des organisations et le pouvoir d'achat des citoyens. Edenred France accompagne spécifiquement les institutions et les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'action sociale.

Véritable alternative au versement d'aides en espèces ou en nature, les solutions proposées par Edenred France garantissent à la fois l'affectation et l'effectivité des dépenses ainsi qu'un pilotage fin des aides publiques telles que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.



La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, créée en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente, depuis 80 ans, dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les mis-

sions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres c'est près de 4 200 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 230 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.



**La Fondation FALRET** créée en 2013, sous égide de la Fondation Notre Dame, est un nouvel acteur sur lequel reposent de nombreux espoirs et qui doit répondre à des enjeux de taille : coopérer à la construction d'une société plus humaine à l'égard de la différence et faire fructifier l'action de ceux qui interviennent activement sur le terrain. Inspirée de la vision du Dr. Jean-Pierre Falret, éminent psychiatre du 19ème siècle, la Fondation FALRET mène aujourd'hui de nombreuses actions pour améliorer la condi-

tion des personnes en souffrance psychique en France. Elle articule ses actions autour de 3 axes de développement : Contribuer à l'émergence de la recherche action en santé mentale en développant et en finançant des projets pour améliorer les pratiques d'accompagnement, favoriser l'innovation de pratiques adaptées en réponse aux besoins spécifiques des personnes présentant des troubles de santé mentale et initier des actions de prévention et de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation et l'exclusion de ces personnes en vue d'une meilleure inclusion au sein de la société. Portée par la conviction que les personnes souffrant de troubles psychiques sont des citoyens à part entière qui ont leur place dans la société, la Fondation FALRET ambitionne de contribuer activement au développement de nouvelles réponses en faveur de ces personnes afin de leur permettre de vivre dignement malgré la maladie.



**Présence Verte**, leader et pionnière de la téléassistance en France, propose des solutions de téléassistance adaptées à chacun. Engagée depuis 30 ans pour le respect de choix de vie des personnes âgées à vouloir rester à leur domicile le plus longtemps possible, Présence Verte s'engage aussi pour la généralisation de ce principe à tous.

Dans ce cadre, Présence Verte propose des solutions de téléassistance dont le matériel de déclenchement est pensé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Ces solutions permettent à chacun de vivre en toute sécurité selon ses propres choix.

Présence Verte s'engage régulièrement aux côtés de partenaires reconnus dans le champ du handicap et est cette année par exemple partenaire de l'APF en soutenant et en relayant l'opération Handi Don 2016.



**Solidel**, le réseau des ESAT, EA et MARPAHVIE du monde agricole :

Depuis 1992, à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole, Solidel fédère les établissements du secteur du travail protégé et adapté du monde agricole et les caisses de MSA. Plus d'une centaine de structures composent le réseau afin de représenter les spécificités du monde rural et agricole et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie. Au-delà de la représentation et de l'animation du réseau, Solidel contribue à la création de services par la MSA et favorise les actions en direction des établissements (modules de prévention, action sociale, préparation à la retraite, etc.).